

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2024

Etaient présents : Rémi Darmon, Maire, Anne-Charlotte Bénichou, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Elisabeth Caux, Philippe Escande, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints – Mireille Delafaix, Michèle Viala, Eliane Sauteron, Pierre Bertiaux, Martine Charvin, Marie-Pierre Digard, Elisabeth Delavergne, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Yann Ombrello, Pierre Chazan, Alain Cano, Théo Lazuech, Alexis Midol-Monnet, Abdelhamid Mellouk, Claudie Mory, Louis Leroy, Eric Lucas, Christophe Le Forestier, Patrick Villette, Laurent Rémy.

Absents excusés représentés :

Ariane Wachthausen (Arrivée à 20h40) Pouvoir à Anne-Charlotte Bénichou

Caroline Danhiez-Caillot Pouvoir à Louis Leroy

Pierrick Courilleau (Arrivé à 20h40) Pouvoir à Eric Lucas

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents à 20h30 : 30

Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Anne-Charlotte Bénichou est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2024-70 – FAMILLE, PARCOURS EDUCATIF ET CITOYEN – TARIFICATION DU CENTRE MUNICIPAL D'INITIATION SPORTIVE ECHEC (CMIS)

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2008-100 du 25 juin 2008, relative au nouveau principe de tarification des prestations municipales,

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser les tarifs forfaitaires annuels du centre municipal d'initiation sportive Echecs à compter du 2 septembre 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** l'application des nouveaux tarifs tels que présentés dans le tableau ci-dessous pour les activités organisées par le centre municipal d'initiation sportive échecs
- **Décide** l'application des nouveaux tarifs tels que présentés dans le tableau ci-dessous pour le forfait annuel du centre municipal d'initiation sportive échecs.

CMIS ECHECS	TARIF			QUOTIENT
	Orcéen Minimum	Orcéen Maximum	Extérieur	Maximum
	75.44	110.00	140.00	2000

- **Précise** que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 2 septembre 2024.
- **Précise** qu'une réduction de 50 % s'appliquera pour le 2^{ème} enfant.
- **Précise** qu'il sera proposé un demi-tarif pour une inscription en cours d'année à compter du 1^{er} février de l'année suivante.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

08 JUL. 2024
08 JUL. 2024

Rémi DARMON
Maire d'Orsay

